

BASTIDE LE CONFORT MEDICAL
Société Anonyme au capital de 3.303.284,40 euros
Siège Social : 12, avenue de la Dame - Centre Euro 2000
30132 CAISSARGUES

305 635 039 RCS NIMES

RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
APPELÉE A STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL
CLOS LE 30 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires d'une part, pour vous demander d'approuver les comptes et d'affecter les résultats de l'exercice social clos le 30 juin 2018, d'autre part pour vous inviter à statuer sur les autres résolutions.

La convocation des actionnaires a été réalisée selon les formalités et délais en vigueur et les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à leur disposition dans les délais prescrits.

PREMIERE PARTIE :
RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2018

I - ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE ÉCOULE

1.1 - Comptes sociaux Bastide, le Confort Médical

Notre chiffre d'affaires a progressé au cours des deux derniers exercices comme suit :

- 186 584 739 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2017,
- 197 750 236 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2018,

soit une augmentation de 6,1% sur les 12 derniers mois.

L'activité de location a progressé de 3,8%, l'activité de vente de 8,7%. La location représente 54,14% du Chiffre d'affaires hors taxes, et les ventes 45,86%.

L'activité tiers payant représente 43,88% du chiffre d'affaires hors taxes, et l'activité hors tiers payant, 56,12%.

Le coefficient de marge brute est passé de 66,33 % pour l'exercice clos le 30 juin 2017 à 65,85% pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

Le résultat d'exploitation est en diminution, il était de 3 460 437 € pour l'exercice clos le 30 juin 2017, il est de 2 773 325 € pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

La charge financière hors dotation est en hausse de 107% passant de 2 112 898 € pour l'exercice clos le 30 juin 2017 à 4 378 100 € pour l'exercice clos au 30 juin 2018.

Les produits financiers s'élèvent à 3 687 707€.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter une perte de 1 897 607 €.

Il n'y a pas de participation des salariés aux résultats de l'entreprise au titre de la clôture du 30 juin 2018.

Pour cet exercice, il ressort un montant de charges de 252 583 € au titre des dépenses visées par l'article 39-4 du code général des impôts qui ont généré un impôt de 84 194 €.

Compte tenu d'un crédit d'impôt sur les bénéfices de 1 678 029 € pour l'exercice contre un crédit d'impôt de 719 890 € pour l'exercice précédent, c'est un bénéfice net de 1 258 315 € qui a été réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2018, contre 3 902 039 € pour l'exercice précédent.

Le CICE intégré dans les comptes de l'exercice s'élève à la somme de 2 149 419 € contre 2 007 528 € sur l'exercice précédent.

Le CICE acquis au titre de l'exercice précédent a été affecté en priorité à la création de postes dans le cadre du développement des nouveaux pôles spécialisés ainsi qu'au financement des dispositifs médicaux destinés à la location.

1.2 - Situation des filiales

Le comparatif des données financières des filiales qui ont été acquises au cours de cet exercice n'est établi qu'à compter de l'exercice d'intégration de la filiale au sein du Groupe Bastide le confort médical.

Confortis SAS :

La S.A. Bastide le Confort Médical détient 100% du capital social de cette société.

Le chiffre d'affaires de cet exercice s'établit à 3 522 844 € HT contre 3 517 277 € HT pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation était de 3 524 881 € pour l'exercice clos au 30 juin 2017, il atteint 3 426 828 € pour l'exercice clos au 30 juin 2018.

La société a réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2018, un bénéfice net de 2 725 828 €, contre 2 376 861 € pour l'exercice précédent.

Le contrat de location gérance existant s'est poursuivi entre la société Confortis et Bastide le confort médical.

La société est propriétaire d'un local situé à Saint Contest (Manche) au Clos Barbey d'une surface de 1.070 m² sur un terrain de 2.689 m². Ce local était donné à bail commercial à la SA Bastide le confort médical depuis le 1^{er} novembre 2009. Depuis juin 2017, la SA Bastide ne loue qu'une partie de ce local. La SAS CONFORTIS loue une partie du local à un autre occupant depuis juin 2017.

Bastide Franchise SAS :

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société.

Cette société a pour objet de développer l'activité de franchise.

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 1 477 052 € contre 1 204 461 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de 418 173 € pour l'exercice clos au 30 juin 2018 contre 222 551 € pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

Le résultat net est de 281 558 € pour l'exercice clos au 30 juin 2018 contre un résultat de 156 558 € pour l'exercice précédent.

De nouvelles franchises ont ouvert au cours de l'exercice :

- Agence de Paris 16^{ème} et 18^{ème} arrondissement – cession en franchise de ces deux agences du réseau en août 2017
- Tulle (Corrèze) sous le concept local en septembre 2017
- Vichy (Alliers) sous le concept local en septembre 2017
- Chalons sur Saône (Saône et Loire) sous le concept agence en septembre 2017
- Senlis (Oise) sous le concept local en septembre 2017
- Annemasse (Haute-Savoie) sous le concept local en septembre 2017
- Saintes (Charente-Maritime) sous le concept local en septembre 2017
- Clermont Ferrand (Auvergne) sous le concept agence en octobre 2017
- Villefranche de Rouergue (Aveyron) sous le concept agence en octobre 2017
- Cherbourg (Manche) sous le concept agence en novembre 2017
- Gif sur Yvette (Essonne) sous le concept agence en novembre 2017
- Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) est passée du concept local au concept agence en février 2018
- Ancenis (Loire-Atlantique) sous le concept en mars 2018
- Montbéliard (Doubs) sous le concept local en mars 2018
- Chalons en Champagne (Marne) changement de concept avril 2018 passant du concept local au concept agence
- Bergerac (Dordogne) sous le concept agence en avril 2018

Centre de Stomathérapie SAS :

Cette société est spécialisée dans le domaine de la prestation de santé notamment dans le domaine de la stomathérapie.

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société.

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 4 349 379 € contre 4 379 216 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de l'exercice est de 234 902 € contre 366 363 € pour l'exercice précédent

Le résultat net de l'exercice ressort à 170 384 € contre 264 745 € sur l'exercice précédent.

SB Formation SAS

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société.
Cette société dispense de la formation notamment au sein du Groupe.

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 22 150 € contre 91 450 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de l'exercice est de -34 529 € contre 22 528 € pour l'exercice précédent.

La perte de l'exercice ressort à 34 146 € contre un résultat net de 15 389 € pour l'exercice précédent.

AB2M SAS

Cette société détenue à 100% est spécialisée dans le domaine de la prestation de santé notamment dans le domaine de la stomathérapie en Ile de France.

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 3 384 951 € contre 3 271 322 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de 483 912 € pour l'exercice clos au 30 juin 2018 contre 492 223 € pour l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice ressort à 328 060 € contre 326 677 € pour l'exercice précédent.

DOM AIR SARL

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société.
Elle développe son activité dans le domaine de l'assistance respiratoire en région bordelaise.

Son chiffre d'affaires hors taxes pour cet exercice est de 2 181 330 € € contre 890 600 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de -191 744 € contre -93 955 € pour l'exercice clos au 30 juin 2017.

Le résultat net de l'exercice ressort à -238 035 € contre -109 264 € pour l'exercice précédent.

En juillet 2017, la SARL DOM' AIR a acquis le fonds de commerce de deux sociétés situées à Bordeaux et à Orthez intervenant dans le domaine de l'assistance respiratoire.

TARA SANTE SARL

La S.A. Bastide le confort médical détient 95% du capital social de cette société.

La société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2017/2018 contre un chiffre d'affaires de 3 132 € pour l'exercice clos au 30 juin 2017.

Le résultat d'exploitation est de -35 590 € contre -148 712 € pour l'exercice clos au 30 juin 2017.

Le résultat net est de -48 970 € contre -165 794 € pour l'exercice précédent.

DORGE MEDIC SA (Belgique)

La S.A. Bastide le confort médical détient 99% du capital social de cette société. Cette société de droit belge est spécialisée dans le domaine de la prestation de santé notamment dans le domaine du maintien à domicile. Elle exerce son activité en Belgique.

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 2 898 798 € contre 2 938 511 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de 260 334 € pour l'exercice clos au 30 juin 2018 contre un résultat de 7 084 € pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 132 327 € contre une perte de -22 268 € pour l'exercice précédent.

DYNA MEDICAL SPRL

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société. Cette société de droit belge est spécialisée dans le domaine de la prestation de santé notamment dans le domaine du maintien à domicile. Elle exerce son activité en Belgique.

Le chiffre d'affaires de l'exercice a été de 4 654 060 € contre 5 646 639 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de 102 253 € pour l'exercice clos au 30 juin 2018 contre 290 781 € pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

La perte de l'exercice ressort à 22 984 € contre un résultat net de 175 742 € au titre de l'exercice précédent.

CICA + SAS

Cette société est spécialisée dans le domaine de la prestation de santé notamment en plaie et cicatrisation.

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société.

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 1 726 890 € contre 1 409 049 € HT pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de 29 979 € pour l'exercice clos au 30 juin 2018 contre 30 525 € pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

Le résultat net de l'exercice ressort à -14 262 € contre -45 192 € sur l'exercice précédent.

CICADUM SARL

La S.A. Bastide le confort médical détient 50.95% du capital social de cette société.

Cette société est spécialisée dans le domaine de la prestation de santé notamment en plaie et cicatrisation.

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 2 131 000€ contre 1 673 210 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de 75 000 € pour l'exercice clos au 30 juin 2018 contre 83 419 € pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

Le résultat net ressort à 52 000 € contre 69 461 € pour l'exercice précédent.

ULIMED SAS

En juillet 2017, la S.A. Bastide le confort médical a acquis une participation complémentaire pour devenir majoritaire dans le capital de la SAS ULIMED avec 50,13% des actions (contre 26,18% au 30 juin 2017).

Cette société est spécialisée dans le domaine de la prestation de santé notamment en stomathérapie.

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 8 516 069 € contre 8 298 846 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de 187 002 € pour l'exercice clos au 30 juin 2018 contre 299 869 € pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

Le résultat net ressort à 110 345 € contre 188 928 € au titre de l'exercice précédent.

B2R SAS

La SA Bastide le confort médical détient 90% du capital de cette société. Celle-ci développe son activité dans le domaine de l'assistance respiratoire sur le territoire de l'île de la Réunion.

Le chiffre d'affaires de l'exercice a été de 847 000 € contre un chiffre d'affaires 192 352 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de 182 000 € contre une perte de -87 954 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net ressort à 157 000 € contre -90 072 € au titre de l'exercice précédent.

CORSICA SANTE SAS

La S.A. Bastide le confort médical détient 63% du capital social de cette société.

Cette société est spécialisée dans le domaine de la prestation de santé notamment dans le domaine de la diabétologie.

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 846 823 € contre 301 700 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 105 675 € contre une perte de - 57 356 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net ressort à 90 830 € contre une perte de - 59 582 € au titre de l'exercice précédent.

BASTIDE 2 SCI

La S.A. Bastide le confort médical détient 10% du capital social de cette société.

Elle a pour objet la location d'un bien immobilier situé à Caissargues (Gard) accueillant certains services centraux du siège social de la Société.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 a été de 144 076 € contre 144 191 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 124 188 € contre 123 402 € lors de l'exercice précédent.

L'exercice se solde par un bénéfice de 91 748 € contre 89 257 € lors de l'exercice précédent.

BASTIDE 3 SCI

La S.A. Bastide le confort médical détient 10% du capital social de cette société et 20% en nue-propriété.

Elle a pour objet la location d'un bien immobilier situé à Caissargues (Gard) accueillant certains services centraux du siège social de la Société.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 a été de 107 589 € contre 107 354 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 97 054 € contre 97 452 € lors de l'exercice précédent.

L'exercice se solde par un bénéfice de 73 659 € contre 71 957 € lors de l'exercice précédent.

BASTIDE 4 SCI

La S.A. Bastide le confort médical détient 10% du capital social de cette société

Elle a pour objet la location d'un bien immobilier situé à Nîmes (Gard) accueillant l'agence recevant la clientèle.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 a été de 171 954 € contre 165 282 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 106 629 € contre 73 219 € pour l'exercice précédent.
L'exercice se solde par un bénéfice de 68 161 € contre 41 660 € lors de l'exercice précédent.

DIABVIE SAS

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société.
Cette société est spécialisée dans le domaine du conseil dans la prestation de santé notamment en diabétologie.

Le chiffre d'affaires de la société pour l'exercice clos au 30 juin 2018 est nul au même titre que l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de -14 863 € contre – 11 818 € lors de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice est de -19 689 € contre – 12 759 € au 30 juin 2017.

DOM'AIR AQUITAINE SAS

La S.A. Bastide le confort médical détient 65% du capital social de cette société. La société a été créée au cours de l'exercice 2016/2017.

Cette société est spécialisée dans le domaine du conseil dans la prestation de santé notamment en assistance respiratoire.

A ce jour, elle n'a pas développé d'activité.

DYNAVIE SAS

Cette société est détenue à 48,94% depuis 2016.

Elle développe son activité dans le domaine de la prestation de santé en diabétologie La société clôture au 31 décembre.

Son chiffre d'affaires clos 31/12/2017 a été de 875 833 € contre 586 066€ pour l'exercice précédent.

Son résultat d'exploitation a été une perte de -198 135 € pour cet exercice contre une perte de -350 369 € pour l'exercice précédent.

Son résultat net au 31/12/2017 a été de -245 522 € contre -354 445 € pour l'exercice précédent.

AFPM SA

Le Groupe suisse AFPM a fait l'objet d'une prise de participation à hauteur de 100% en juin 2016. Il intervient dans le domaine du maintien à domicile

Le groupe comporte 5 sociétés dont AFPM qui est la holding du groupe. Le groupe clôture ses comptes au 31 décembre.

Ces filiales sont détenues à 100% par la Holding AFPM.

- AFPM SA

La société mère AFPM a un résultat net au 31/12/2017 de 261 284 CHF contre 306 379 CHF pour l'exercice précédent.

Les chiffres des filiales de la SA AFPM sont présentées ci-dessous.

Les filiales interviennent toutes dans le domaine de la prestation de santé à domicile.

- Bimeda

Le chiffre d'affaires au 31/12/2017 a été de 3 845 962 CHF contre 3 957 593 CHF pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation au 31/12/2017 a été de -106 874 CHF contre +73 051 CHF (N-1).

Son résultat net au 31/12/2017 a été de +864,90 CHF contre +68 164 CHF pour l'exercice précédent.

- Praximed

Son chiffre d'affaires au 31/12/2017 a été de +361 665 CHF contre +342 535 CHF pour l'exercice précédent.

Son résultat d'exploitation a été de 31/12/2017 : +79 477 CHF contre +50 568 CHF pour l'exercice précédent.

Son résultat net au 31/12/2017 a été de +64 674 CHF contre +41 196 CHF pur l'exercice précédent.

- Sodimed

Le chiffre d'affaires au 31/12/2017 a été de +5 760 259 CHF contre +5 659 349 CHF pour l'exercice précédent.

Son résultat d'exploitation a été de 31/12/2017 : +506 032 CHF contre +460 338 CHF pour l'exercice précédent.

Son résultat net 31/12/2017 : +382 835 CHF contre +335 672 CHF pour l'exercice précédent.

- Spitexpo

Son chiffre d'affaires au 31/12/2017 a été nul comme pour l'exercice précédent.

Son résultat d'exploitation a été de 31/12/2017 : -3 592 CHF contre -4 492 CHF pour l'exercice précédent.

Son résultat net au 31/12/2017 de -3 173 CHF contre -4 102 CHF lors de l'exercice précédent.

BASTIDE HOMECARE DEVELOPMENT

Cette société a été créée en 2016 est détenue à 100% de BCM. Bastide Homecare Development est une société de droit anglais.

La société a une activité de holding.

Son résultat net pour cet exercice a été de -749 499 GBP (12 mois) contre -103 999 GBP (exercice précédent de 9 mois).

BASTIDE TUNISIE

Cette société est détenue à 49%.

Cette activité développe une activité de maintien à domicile en Tunisie.

Elle a été créée en avril 2017.

Le chiffre d'affaires est de 196 752 dinars pour cet exercice.

Son résultat d'exploitation est de -31 907 dinars.

Son résultat net est de - 64 869 dinars.

BASTIDE MEDICAL IBERSALUD

La SA Bastide le confort médical détient 80% du capital de la société Bastide Medical Ibersalud. Cette société développe l'activité de maintien à domicile en Espagne

Au 30 juin 2018, la société a clôturé ses comptes avec un premier exercice de 16 mois.

Le chiffre d'affaires s'élève à 29 899,47 € au 30 juin 2018, le résultat d'exploitation est une perte de -91 502,67€ et la perte de l'exercice est de 68 627 €.

MEDSOFT SAS

Cette société est détenue à 100% par Bastide le confort médical depuis fin 2016. Elle développe son activité dans le domaine de la stomathérapie en région francilienne.

Son chiffre d'affaires au 30/06/2018 a été de 4 319 172 € (sur un exercice de 15 mois) contre 2 797 266 € pour l'exercice précédent.

Son résultat d'exploitation a été de 30/06/2018 : -56 542 € (exercice de 15 mois) contre +35 094 € pour l'exercice précédent.

Son résultat net au 30/06/2018 a été de -71 867 € (exercice 15 mois) contre -14 219 € pour l'exercice précédent.

Elle détient à 55,02% société MACHAROSA, société spécialisée dans le même domaine d'activité.

BORDO² MEDICAL SA

La société qui exerce son activité dans le domaine de l'assistance respiratoire en région bordelaise, a été acquise par la SA Bastide le confort médical en décembre 2016,

La détention est de 95,2%.

Le Chiffre d'affaires clos au 30 juin 2018 a été de 414 481 €, contre 659.422 € pour l'exercice précédent.

Le Résultat d'exploitation de cet exercice a été de -57 004 € contre -53104€ pour l'exercice précédent.

Résultat net 30/06/2018 : -56 095 € contre -53 032 € pour l'exercice précédent.

ATS SAS

Cette société détenue depuis fin 2016 à 100% est spécialisée dans le domaine de l'assistance respiratoire en région Rhône Alpes.

Son chiffre d'affaires au 30/06/2018 a été de 3 044 348 € HT contre 3 105 121 € pour l'exercice précédent.

Son résultat d'exploitation a été au 30/06/2018 de 1 376 434 € contre 1 409 392 € pour l'exercice précédent.

Son résultat net au 30/06/2018 a été de 946 297 € contre 947 265 € pour l'exercice précédent.

AIR+ SANTE SAS

Cette société nîmoise a été acquise au cours de l'exercice précédent.

Elle est spécialisée dans le domaine de l'assistance respiratoire.

Elle est détenue à 100% par la SA Bastide le confort médical.

Son chiffre d'affaires au 30/06/2018 a été de 1 825 996 € contre 1 396 908 € pour l'exercice précédent.

Son résultat d'exploitation a été au 30/06/2018 de 503 066 € contre 348 466 € pour l'exercice précédent.

Le résultat net au 30/06/2018 a été de 343 941 € contre 232 176 €.

TCM PHARMA SAS

La société TCM PHARMA a été acquise pour 100% de son capital au cours de l'exercice précédent

Elle intervient dans le domaine de la perfusion en région francilienne.

Son chiffre d'affaires au 30/06/2018 a été de 1 552 551 € (exercice de 6 mois) contre 3 639 674 € pour l'exercice précédent.

Son résultat d'exploitation au 30/06/2018 a été de 752 044 € (6 mois) contre 1 829 820 € pour l'exercice précédent.

Son résultat net au 30/06/2018 a été de 534 873 € (6 mois) contre 1 214 800 € pour l'exercice précédent.

SAS APNEA MEDICAL

Elle a été acquise à 100% en juillet 2017 ayant pour activité l'assistance respiratoire à domicile dans la région de Nancy.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 30 juin 2018 a été de 1 896 821 € (9 mois). La société a modifié sa date de clôture au cours de l'exercice.

CARDAIR

Elle a été acquise à 100% en juillet 2017 ayant pour activité l'assistance respiratoire à domicile dans la région de Metz.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 30 juin 2018 a été de 1 095 068 € (6 mois). La société a modifié sa date de clôture au cours de l'exercice.

HUMANAIR MEDICAL

Elle a été acquise à 100% en juillet 2017 ayant pour activité l'assistance respiratoire à domicile dans la région de Nantes.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 a été de 2 283 079 €.

SPHERE SANTE

Elle a été acquise à 100% en juillet 2017 ayant pour activité la vente en ligne de produits d'incontinence.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 30 juin 2018 a été de 10 646 359 €.

SAS SANTELYNES

Elle a été acquise à 100% au mois de septembre 2017.

Elle a pour objet l'activité de la prestation de santé relative au diabète principalement en région Ile de France.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 30 juin 2018 a été de 1 159 810 € (14 mois). La société a modifié sa date de clôture au cours de l'exercice.

GRUPE EXPERF (NEW MEDICAL CONCEPT)

Ce groupe a été acquis à 60 % en octobre 2017.

Il développe son activité dans le domaine de la nutrition perfusion dans les régions : Nord, Aixoise, Languedoc Roussillon, Rhône, Drome Vaucluse, Aquitaine.

La société NEW MEDICAL CONCEPT-NMC, exerce une activité de Holding.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 a été de 10 765 774 €.

Cette société détient des participations dans plusieurs sociétés de prestations de services intervenant dans les domaines de la prestation de santé à domicile :

- La SARL ABE MEDICAL – détention 100% (ayant fait l’objet d’une transmission universelle de patrimoine en juin 2018)
- La SAS AIXPER’F – détention 100%
- La SAS EXPERF AQUITAINE – détention 100%
- La SAS EXPERF VAUCLUSE DROME – détention 100%
- La SAS EXPERF RHONE ALPES – détention 100%
- La SAS EXPERF PACA – détention 100%
- La SAS EXPERF LANGUEDOC ROUSSILLON– détention 100%
- La SAS EXPERF NORD - détention 100%
- La SAS ELEONOR - détention 100% (ayant fait l’objet d’une transmission universelle de patrimoine en juin 2018)

BAYWATER HEALTHCARE

La société exerce une activité d’assistance respiratoire au Royaume-Uni.
La société a été acquise en janvier 2018.

Son chiffre d'affaires pour l’exercice clos au 30 septembre 2017 était de 23 252 K£.

GROUPE OXYGENE:

Les quatre sociétés de ce groupe ont été acquises à 100% (directement ou indirectement) en janvier 2018 :

SAS HOSPITALISATION A DOMICILE 13 - elle a pour activité l’hospitalisation à domicile dans les Bouches du Rhône.

Le chiffre d'affaires pour l’exercice clos au 30 juin 2018 a été de 316 038 € (exercice de 6 mois).

SAS MAINTIEN A DOMICILE - elle a pour activité le maintien à domicile dans les Bouches du Rhône.

Le chiffre d'affaires pour l’exercice clos au 30 juin 2018 a été de 312 298 € (exercice de 6 mois).

SAS SERVICE OXYGENE - elle a pour activité l’assistance respiratoire à domicile dans les Bouches du Rhône.

Le chiffre d'affaires pour l’exercice clos au 30 juin 2018 a été de 610 896 € (exercice de 6 mois).

SAS SERVICE OXYGENE 31 – elle a pour activité l’assistance respiratoire à domicile dans la région toulousaine.

Le chiffre d'affaires pour l’exercice clos au 30 juin 2018 a été de 697 096 € (exercice de 6 mois).

FB CONSULT :

Cette société a été acquise à 100% en mai 2018.
Elle a pour objet l’activité l’assistance respiratoire en région parisienne.

Le chiffre d'affaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 a été de 838 774 €.

ANISSA PATISSERIE SARL

Cette société créée en avril 2018 est détenue à 55% du capital par la SA Bastide le confort médical. Elle a pour objet de développer l'activité de chocolats et pâtisseries sans sucre pour personne souffrant de diabète.

BASTIDE GROUPE

Cette société est filiale à 100% de Bastide le confort médical.

Elle a été créée en avril 2018.

Elle a pour objet d'assister les sociétés du groupe sur les activités supports.

Cette société clôturera son 1er exercice au 30 juin 2019.

1.3 - Comptes consolidés de la SA Bastide le confort médical :

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS en vigueur et selon les principes et méthodes détaillés dans l'annexe aux états financiers consolidés.

Le périmètre de la consolidation ainsi que les méthodes retenues sont exposés de façon détaillée dans l'annexe aux états financiers consolidés.

Le chiffre d'affaires consolidé est de :

- 191 850 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2016,
- 218 109 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2017,
- 289 050 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2018,

Soit une progression de 32,53% par rapport au précédent exercice.

Le coefficient de marge brute est passé de 65,41 % pour l'exercice clos le 30 juin 2017 à 64,13% pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 23 291k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2018 contre 16 132k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

Le coût de l'endettement financier brut passe de (3 337) k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2017 à (6 672) k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

Compte tenu de l'impôt sur le résultat d'un montant de 4 056 k€, il ressort un bénéfice net de 7 501 k€ (dont 7 158 k€ de part groupe) pour l'exercice clos le 30 juin 2018 contre 5 509 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

1.4 – Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Néant

1.5 – Engagements de retraites

Cette information ne présente pas un caractère significatif pour la société Bastide Le Confort Médical. L'estimation de ces engagements au 30 juin 2018 ressort à 293 milliers d'euros et est comptabilisée dans les provisions pour risques et charges.

II - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS

Le groupe a poursuivi sa croissance externe.

La société a réalisé au cours de l'exercice les acquisitions suivantes :

Prises de participation réalisées au cours de l'exercice :

- SAS SPHERE SANTE acquise à 100% en juillet 2017 spécialisée dans le domaine de la vente en ligne de produits d'incontinence.
- SAS APNEA MEDICAL acquise à 100% en juillet 2017 ayant pour activité l'assistance respiratoire à domicile dans la région de Nancy.
- SAS CARDAIR acquise à 100% en juillet 2017 ayant pour activité l'assistance respiratoire à domicile dans la région de Nancy.

- SAS HUMANAIR MEDICAL

Elle a été acquise à 100% en juillet 2017 ayant pour activité l'assistance respiratoire à domicile dans la région de Nantes.

- SAS SANTELYNES

Prise de participation de 100% dans cette société au mois de septembre 2017.

Elle a pour objet l'activité de la prestation de santé relative au diabète principalement en région Ile de France.

- Acquisition du fonds de commerce de la société APNEA SOMMEIL SERVICE SANTE dite « A3S » ayant pour objet la dispensation d'oxygène à domicile et l'assistance respiratoire, en région varoise.

- GROUPE EXPERF (NEW MEDICAL CONCEPT) acquis à 60 % en octobre 2017

Intervenant en nutrition perfusion dans les régions : Nord, Aixoise, Languedoc Roussillon, Rhône Alpes, Drome Vaucluse, aquitaine

La société NEW MEDICAL CONCEPT-NMC, exerce une activité de Holding.

Cette société détient des participations dans plusieurs sociétés de prestations de services intervenant dans les domaines de la prestation de santé à domicile :

- La SARL ABE MEDICAL – détention 100% (ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en juin 2018)
- La SAS AIXPER'F – détention 100%

- La SAS EXPERF AQUITAINE – détention 100%
- La SAS EXPERF VAUCLUSE DROME – détention 100%
- La SAS EXPERF RHONE ALPES – détention 100%
- La SAS EXPERF PACA – détention 100%
- La SAS EXPERF LANGUEDOC ROUSSILLON – détention 100%
- La SAS EXPERF NORD – détention 100%
- La SAS ELEONOR : détention 100% (ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine en juin 2018)
- BAYWATER HEALTHCARE

La société a été acquise en janvier 2018 et exerce une activité d'assistance respiratoire au Royaume-Uni.

- GROUPE OXYGENE:

Prise de participation de 100% (directement ou indirectement) de quatre sociétés en janvier 2018

- SAS HOSPITALISATION A DOMICILE 13 - elle a pour activité l'hospitalisation à domicile dans les Bouches du Rhône.
- SAS MAINTIEN A DOMICILE - elle a pour activité le maintien à domicile dans les Bouches du Rhône.
- SAS SERVICE OXYGENE - elle a pour activité l'assistance respiratoire à domicile dans les Bouches du Rhône.
- SAS SERVICE OXYGENE 31 – elle a pour activité l'assistance respiratoire à domicile dans la région toulousaine (il est précisé que cette société est détenue à hauteur de 90% par la Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et à hauteur de 10% par la société SERVICE OXYGENE).

- FB CONSULT :

Prise de participation de 100% dans cette société en mai 2018.
Elle a pour activité l'assistance respiratoire en région parisienne.

Créations au cours de l'exercice

A la suite des nombreuses acquisitions réalisées par le Groupe au cours de ces dernières années, il est apparu opportun d'externaliser au sein d'une nouvelle entité détenue à 100% par Bastide le confort médical, la société Bastide Groupe, un certain nombre de services et de prestations constituant des fonctions supports et par cohérence de réorganiser la gouvernance de la société Bastide le confort médical.

Ces filiales sollicitent Bastide le confort médical sur un bon nombre de services et de prestations de différentes natures (stratégique, financier, comptable, juridique, marketing...) sans que ces services ne soient valorisés. Afin de faciliter comptablement et structurellement cette organisation, une entité distincte - Bastide Groupe – a été constituée en avril 2018 pour assurer la réalisation de ces différentes prestations de services dès le 1^{er} juillet 2018.

Création en juin 2018 du FONDS DE DOTATION BASTIDE POUR LA RECHERCHE MEDICALE ayant pour objet de financer des recherches scientifiques.

Création en mai 2018 de la SARL ANISSA PATISSERIE, ayant pour objet de développer l'activité de fabrication et de distribution de chocolats et de pâtisseries sans sucre pour personne souffrant du diabète. La SA Bastide le confort médical détient 55% du capital de la société.

Nouvelles franchises

Les nouvelles franchises sont présentées en point 1.2.

Autres événements significatifs

En juillet 2017, le Groupe a procédé à la restructuration de ses dettes financières. Ce refinancement a donné lieu au remboursement intégral du prêt syndiqué conclu en juillet 2016 pour un montant total de 90 millions d'euros à l'origine décomposé de la façon suivante :

Une tranche de 20 millions d'euros amortissable sur 5 ans (16 millions restant à rembourser à la date de la restructuration) ;

- Une tranche de 15 millions d'euros in fine sur 6 ans ;
- Une tranche de 40 millions d'euros amortissable avec différé de trois ans ;
- Une tranche de 15 millions d'euros renouvelable à la demande du Groupe.

En contrepartie, la société a souscrit un contrat de prêt syndiqué auprès de ses principaux partenaires bancaires pour un montant total de 155 millions d'euros décomposé de la façon suivante :

- Une tranche de 25 millions d'euros amortissable sur 5 ans ;
- Une tranche de 50 millions d'euros in fine sur 6 ans ;
- Une tranche de 80 millions d'euros renouvelable à la demande du Groupe. Le

Groupe a la volonté d'utiliser cette ligne de financement.

Le prêt syndiqué est à taux variable. Afin de limiter le risque de taux, la société a souscrit des contrats de couverture sur une partie de l'enveloppe globale (50 millions d'euros).

En janvier 2018, un nouvel emprunt obligataire EUROPP d'un montant de 25 millions d'euros a été souscrit auprès d'investisseurs institutionnels européens avec une maturité de 7 ans.

L'ensemble de ces financements est soumis au respect d'un covenant limitant à 3.5 un ratio de levier calculé sur la base des dettes nettes consolidées sur l'EBITDA proforma 12 mois.

2 dépassements sont autorisés sur la durée du contrat, sur des périodes non consécutives et dans la limite d'un ratio de 3.75.

La société a modifié ses statuts lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 03 mai 2018 afin d'allonger la limite d'âge du directeur général.

L'Assemblée générale des actionnaires extraordinaire du 03 mai 2018 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'Actions de Préférence au bénéfice de :

- cadres de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce et/ou ;
- mandataires dirigeants sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

Cette délégation est venue remplacer celle consentie par l'assemblée générale extraordinaire au Conseil d'administration en date du 25 novembre 2016.

Par ailleurs, le Conseil d'administration, par décision du 03 mai 2018, a constaté que les bénéficiaires des attributions gratuites d'actions décidées le 06 mars 2017 étaient toujours salariés de la société à l'issue de la période d'acquisition.

En conséquence, a été décidée l'attribution de 52 actions de préférence comme suit

Nom	Prénom	Nombre d'ADP attribuées
SWATEK	Marie-Thérèse	17
BRAVARD	Dorothée	10
LOZANO	Pierre	10
COURANT	David	3
COMMEIGNES	Thierry	3
RONSIN	Nathalie	3
LOZANO	Stéphanie	3
ROUX	Stella	3
Total		52

En conséquence de quoi, le Conseil d'administration a procédé à l'augmentation de capital social d'un montant de 23,40 euros pour le porter de 3.303.261 euros à 3.303.284,40 euros par création des 52 actions de préférence d'une valeur nominale de 0,45 euros et a modifié l'article 6 des statuts. Il est rappelé que la contribution patronale correspond à 20% de la valeur des actions à la date d'attribution.

III - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET ÉVOLUTION PREVISIBLE

De nouvelles franchises ont ouvert.

- Compiègne (Oise) sous le concept local en juillet 2018
- Boulogne Billancourt (Hauts de Seine) sous le concept agence en juillet 2018
- Villejuif (Val de Marne) sous le concept agence en août 2018
- Albi (Tarn) passant du concept local au concept agence en septembre 2018
- Valenciennes (Nord) sous le concept local en septembre 2018
- Chaumont en Champagne (Haute Marne) sous le concept local en octobre 2018
- Grasse (Alpes maritimes) sous le concept d'agence en octobre 2018

Le groupe a acquis 95% du capital de la SAS MEDICAL PLUS France qui exerce l'activité d'assistance respiratoire en Martinique et Guadeloupe.

Pour l'exercice en cours, l'évolution prévisible de la société et les perspectives d'avenir sont les suivantes : une croissance continue de son chiffre d'affaires sur le même rythme que l'exercice clôturé ainsi qu'une amélioration de son résultat courant avant impôts.

Par décision du conseil d'administration du 02 juillet 2018, il a été décidé d'attribuer gratuitement 18 actions de préférence aux bénéficiaires suivants qui devront toujours satisfaire aux conditions d'attribution à l'issue de la période d'acquisition :

Nom	Prénom	Nombre d'ADP attribuées
M'RAD	Lacenne	9
DI MARIA	Michel	9
	<i>Total</i>	<i>18</i>

IV - RACHAT D' ACTIONS AU COURS DE L' EXERCICE ECOULE (article L225-209 du code de Commerce)

L'Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2017 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à acheter des actions ordinaires de la société conformément aux dispositions prévues par les articles L225-209 et suivants du code de Commerce, en vue notamment :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bastide le confort médical par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, suite à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 30 novembre 2017 dans la 1ere résolution à caractère extraordinaire.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions peuvent être effectués par tout moyen, notamment sur le marché de gré à gré, la part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et peut représenter la totalité du programme.

Le prix d'achat ne doit pas excéder 70 euros par action ordinaire. Aucun prix minimum de vente n'a été retenu car il s'agit d'une simple faculté.

Les opérations réalisées par la Société sur ses propres titres entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018 sont explicitées ci-dessous.

Au 1^{er} juillet 2017, la Société détenait 18.745 titres soit 0,25 % du capital social.

Du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, la Société a acheté 80.992 actions au cours moyen de 45,4467 euros et a vendu 82.436 actions au cours moyen de 47,08142 euros.

4230 actions ont été souscrites courant mars 2018, au titre du contrat de rachat.

Au 30 juin 2018, la Société détenait 21.531 actions, soit 0,23% du capital social.

Pour rappel, le montant de la valeur nominale des actions est de 0,45 euros.

V - TABLEAU DES RÉSULTATS

En application de l'article R225-102 du code de commerce, le tableau des résultats qui est joint au présent rapport (annexe 1) permet d'avoir une perception globale de l'évolution de la société sur plusieurs exercices.

VI - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice s'élève à 1.258.315 € auquel se rajoute un report à nouveau de 4 195 €, soit un bénéfice distribuable de 1 262 510 €.

Le Conseil propose de prélever la somme de 646 054,32 € sur les réserves facultatives en vue de compléter le bénéfice distribuable de l'exercice.

La somme à distribuer à titre de dividende serait de 1 908 564,32 €.

Le Conseil décide de proposer à l'assemblée générale de distribuer la somme de 1 908 564,32 € à titre de distribution de dividende, soit 0,26 € de dividende par action, brut hors prélèvement sociaux; ce dernier est éligible à la réfaction de 40 % et au prélèvement forfaitaire non libératoire applicable aux personnes physiques domiciliées en France.

Il sera proposé aux actionnaires la faculté de pouvoir percevoir ce dividende soit en numéraire soit en action. Chaque actionnaire pourrait opter pour l'un ou l'autre mode de paiement, mais cette option s'appliquerait de la même manière à toutes les actions qu'il détient.

Conformément à l'article L.232-19 du Code de commerce, le prix d'émission des actions nouvelles qui seraient remises en paiement du dividende sera égal à 90% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la présente assemblée diminuée du montant net du dividende restant à distribuer par action, et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

La demande d'option serait faite par les actionnaires à leur intermédiaire financier à compter de la date de détachement du dividende. A défaut d'exercice de l'option à l'expiration du délai fixé, l'actionnaire recevrait la totalité de son dividende en numéraire.

Le dividende serait alors mis en paiement et la livraison des actions pour les actionnaires ayant opté pour le paiement en actions interviendra à cette même date.

Les nouvelles actions émises porteraient jouissance immédiate et seraient ainsi entièrement assimilées aux autres actions composant le capital de la Société à compter de leur émission.

Les souscriptions devraient porter sur un nombre entier d'actions. Si le montant du solde du dividende pour lequel l'option serait exercée ne correspondait pas à un nombre entier d'actions, les actionnaires recevraient le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soultte en espèces.

Nous vous rappelons conformément à l'article 243 Bis du C.G.I, que la société a distribué :

- un dividende de 1.835.145 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015,
- un dividende de 1.908.550,80 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016,
- un dividende de 1.908.550,80 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017,

Ces dividendes sont éligibles à la réfaction de 40 % et au prélèvement forfaitaire non libératoire applicable aux personnes physiques domiciliées en France.

VII - INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT:

INVESTISSEMENTS :

Ils sont présentés dans l'annexe sur les comptes sociaux.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT :

L'équipe de Direction est à la recherche permanente de nouveaux produits et techniques en participant à de nombreux congrès et salons aussi bien nationaux qu'internationaux. Dans cette perspective, a été créée une cellule dédiée à l'innovation, Bastide INNOVATION. L'équipe de Direction participe également à l'évolution de la profession, en lien avec la FEDEPSAD, afin que le rôle des prestataires de santé soit reconnu dans le parcours de soins.

Un comité d'innovation a été créé avec pour mission d'identifier des projets innovants en interne et à l'extérieur par des rencontres régulières avec des starts up dans le domaine de la santé.

Les dépenses afférentes à la recherche et au développement ne sont pas activées et ne sont pas d'un montant significatif.

VIII - ENDETTEMENT

– les comptes sociaux

Le ratio endettement sur capitaux propres est de 339%, compte tenu d'un montant de capitaux propres de 56 300k€ et d'un montant d'endettement net de 190 820k€.

– les comptes consolidés

Le ratio endettement sur capitaux propres est de 270% compte tenu d'un montant de capitaux propres de 69 228k€ et d'un montant d'endettement net de 186 775k€.

IX – INFORMATIONS RELATIVES AU DELAI DE REGLEMENT

Conformément aux dispositions de l'article D. 441-4 du code de commerce dans sa rédaction issue du décret n° 2015-1553 du 27 novembre 2015, il est présenté une information relative aux délais de paiement des fournisseurs et des clients au 30 juin 2018.

	Article D. 441.- 1°: Factures <i>recues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441.- 2°: Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	20 075					834	62 016					116 592
Montant total de factures concernées T.T.C	24 810 194	2 216 996	12 892	351 130	168 942	27 560 154	19 974 540	2 127 869	5 407	612 834	4 324 432	27 045 082
Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice	20,99%	1,88%	0,01%	0,30%	0,14%	23,31%						
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice							10,10%	1,08%	0,00%	0,31%	2,19%	13,68%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	7 485						NA					
Montant total des factures exclues	11 722 754						NA					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels: NON - Délais légaux: loi LME						- Délais contractuels: NON - Délais légaux: loi LME					

X - PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTRÔLE ET CESSION

La société Bastide le Confort Médical a procédé à des prises de contrôle au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Les prises de participations sont présentées au chapitre II :

Ces points sont explicités au II du présent rapport « Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice clos »

XI – ACTIONNARIAT SALARIE

Le montant du capital social détenu par les salariés au 30 juin 2018 est de 18.620 actions soit 0,25% du capital social.

Il est rappelé que les dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-129-6 du Code de commerce prévoient la convocation, tous les trois ans, d'une assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société si les actions détenues par les salariés de la société et de celles qui lui sont liés représentant moins de 3% du capital.

Cette dernière consultation a eu lieu lors de l'assemblée générale du 30 novembre 2017 dans le cadre des projets de résolutions. Elle devra être proposée en 2020.

XII – INFORMATIONS SOCIALES :

Ces informations sont explicitées au chapitre XV du rapport sur la responsabilité sociale, environnementale et développement durable.

XIII – RISQUES DE L'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE

13.1 - NATURE ET FACTEURS DE RISQUES

Dans le cadre des objectifs définis par la Direction Générale, le groupe Bastide a une approche prudente et responsable à l'égard de ses risques. Leur revue exhaustive a permis de mettre en évidence les risques significatifs et pertinents au regard de l'activité tels qu'ils sont décrits ci-après.

1 Risques traditionnels

Les conséquences des vols, effractions, incendies, dégâts des eaux, intempéries, émeutes, vandalisme... sont limitées par le nombre de sites, la localisation éparses des sites et par la nature des activités qui ne peuvent être touchées simultanément et sont couvertes par une police d'assurance.

2 Risques juridiques

Ce risque peut être lié à une mauvaise utilisation du matériel par le patient, à une contamination par ou de notre appareillage, un défaut de fonctionnement, ou d'autres causes. L'entreprise a pris plusieurs types de précautions :

- Des procédures pour l'installation de dispositifs médicaux (système qualité) permettant une homogénéité du mode de travail dans les différents sites de prestations de l'entreprise (certification ISO 9001 et 13485).

- Depuis la création de l'entreprise, un contrat de vente ou location est signé par le patient ou son représentant et un collaborateur de l'entreprise ayant pour but de définir les responsabilités des parties.

- Pour les dispositifs médicaux sensibles, des visites sont effectuées au domicile des patients pour s'assurer de la conformité de l'appareillage et de la prescription conformément au cahier des charges de la Liste des produits et prestations remboursables (L.P.P.R.) et aux Bonnes pratiques de dispensation d'oxygène.

- La mise en place de contrats avec des fournisseurs afin de définir les modalités de la relation contractuelle.

3 Risques de marché

Les risques de marché sont principalement liés

- aux remboursements effectués par l'assurance maladie
- aux risques de baisses tarifaires décidées par le Ministère de la Santé.

Pour anticiper ces difficultés, notre société, depuis sa création, s'est fortement investie dans la participation à la négociation des textes qui représentent le cahier des charges et la tarification des produits et prestations de service publié à la L.P.P.R.

Ainsi, Monsieur Guy Bastide a été administrateur du syndicat professionnel, la FEDEPSAD et l'a présidée. En cours d'exercice, il a été remplacé par Monsieur Arnaud FAYOLLE. Monsieur Guy BASTIDE participe depuis plus de 20 ans à des Commissions Paritaires Régionales.

Depuis sa création, et compte tenu de l'origine pharmaceutique et des valeurs fortes qui sont les siennes, la société a toujours été très vigilante sur l'ensemble de ces sujets, qu'elle connaît notamment pour être amenée à en juger au travers des Commissions Paritaires.

4 Risques industriels et liés à l'environnement

A ce jour, aucun risque industriel ou lié à l'environnement n'a été identifié.

5 Risques informatiques

La centralisation du système pourrait faire craindre que le serveur informatique, détérioré, entraîne une interruption d'utilisation de dix jours environ (temps de réapprovisionnement en matériel). La société dispose d'un serveur relais déporté qui la protège de ce risque.

Par ailleurs, le cœur de système est situé dans un bâtiment neuf, sous alarme, situé dans une zone à faible risque

L'entreprise dispose d'un pare-feu permettant :

- o le blocage des virus et des attaques intérieures et extérieures reçus par la société,
- o le blocage de l'accès au réseau Bastide le Confort Médical au niveau de l'adressage Internet Process (IP) en cas de vol d'ordinateurs portables,
- o un accès sécurisé vers Internet dans les agences,
- o de prioriser les flux (SAP, messagerie, Internet, intranet),
- o d'éviter les spams et de filtrer les entrées et sorties de la messagerie.

Un serveur de secours est installé dans une salle aménagée sur un autre site Bastide que celui où sont hébergés actuellement nos équipements, pour permettre en cas de sinistre majeur la bascule, dans un bref délai, de l'ensemble de nos utilisateurs sur cet environnement de secours.

6 Risques particuliers liés à l'activité

L'oxygène liquide est un médicament comburant stocké à -185°C sous de faibles pressions. Le stockage, la manipulation, le fractionnement et la dispensation doivent répondre aux Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène. Bastide le Confort Médical a obtenu l'ensemble des homologations et autorisations requises.

Pour les dispositifs médicaux sensibles, des visites sont effectuées au domicile des patients pour s'assurer de la conformité de l'appareillage et de la prescription conformément au cahier des charges de la Liste des produits et prestations remboursables (L.P.P.R.) et aux bonnes pratiques de dispensation d'oxygène.

7 Risques financiers

a. Risques de contrepartie

Les opérations de relance et de recouvrement des créances clients sont assurées par les services internes du groupe. L'encours client est constitué exclusivement de créances avec une contrepartie française et il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en place un mécanisme de couverture de taux.

Le risque client est modéré compte tenu d'une part d'une absence de dépendance vis-à-vis d'un seul client :

- L'activité visée par le tiers payant, couvrant quasiment la moitié de l'activité du Groupe, est principalement réalisée par l'Assurance Maladie et les mutuelles. Cette activité règlementée n'autorise pas la diversification.
- Par ailleurs les vingt clients les plus représentatifs du groupe Bastide hors assurance maladie et régimes complémentaires ne représentent qu'environ un tiers de l'activité non couverte par le tiers payant.

Le groupe Bastide n'a pas eu à constater de défaillance importante sur l'exercice clos au 30 juin 2018.

Depuis le 1^{er} août 2008, les dispositifs médicaux remboursés à la vente et à la location sont intégrés dans le forfait des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes. L'arrêté du 30 mai 2008 a défini la liste de ce matériel qui est intégré dans le forfait des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes.

b. Risque de liquidité

Au 30 juin 2018, la société n'a pas d'autorisation de découvert ouverte auprès de ces partenaires financiers.

Les contrats de crédits long et moyen termes contiennent des clauses classiques d'exigibilité anticipée.

Au 30 juin 2018, le solde des emprunts encours de Bastide Le Confort Médical (hors Crédit-bail) s'élève à 205 175k€ dont 50 000k€ au titre de l'emprunt obligataire.

c. Risque de taux d'intérêts

La politique de gestion des taux est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la maîtrise de la volatilité de la charge financière. Le groupe Bastide utilise les divers instruments disponibles sur le marché.

L'endettement bancaire lié aux contrats de crédits long moyen terme est à taux fixe et variable couvert.

Au niveau du Groupe, la proportion des emprunts est de 28,35% à taux fixe, de 22,52% à taux variable swapé et 49,13% à taux variable.

Le risque sur les taux d'intérêts liés à nos emprunts reste limité, la variation de nos taux variables étant maîtrisée.

La tendance à une évolution à la hausse des taux d'intérêt aurait comme impact un coût de nos investissements futurs plus élevé.

La part réservée à des placements financiers par le groupe Bastide n'est pas significative et en conséquence le Groupe n'est pas exposé.

d. Risque de change

Le groupe Bastide publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé un chiffre d'affaires de 289 050 k€. La majorité des échanges sont réalisés en euros.

Les autres monnaies utilisées par le Groupe sont le Franc suisse et la Livre Sterling.

Le groupe Bastide n'a aucune nécessité à recourir à des opérations de couvertures à l'heure actuelle.

e. Risques financiers liés aux changements climatiques

Ce risque est limité à court terme. Toutefois, la société s'adapte au changement climatique en veillant à limiter sa consommation d'énergie ou de ressources strictement nécessaires à ses besoins.

8. Risque lié à l'actionnaire majoritaire

Le capital de la société est détenu majoritairement par les fondateurs et dirigeants ce qui assure notamment une protection contre les OPA inamicales.

9. Autres risques

Il n'est pas signalé de risques significatifs ou majeurs.

10. Assurance et couverture des risques

Au 30 juin 2018, la SA Bastide le confort médical, ainsi que l'ensemble des sociétés qui lui sont affiliées sont couvertes pour plusieurs polices d'assurance notamment :

- Assurance multirisques

Cette police couvre les dommages pouvant affecter les locaux du groupe résultant de sinistre de différentes natures (incendie, dégâts des eaux, dommages électriques...) et comprenant un volet perte d'exploitation.

- Assurance responsabilité civile

La police d'assurance couvre la société et les filiales tant en responsabilité civile exploitation que livraison.

Cette police d'assurance couvre également la responsabilité civile du souscripteur en qualité de franchiseur.

- Assurance responsabilité civile mandataires sociaux

Cette police couvre les mandataires sociaux du Groupe en cas de mise en cause de leur responsabilité.

- Assurance flotte automobile

Cette police d'assurance couvre la flotte de véhicules du Groupe tant en tout risque qu'en responsabilité civile auprès de tiers.

13.2 – PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Le contrôle a pour objet de veiller raisonnablement à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels la société souhaite voir se conformer ses membres.

Le contrôle interne vise à assurer la réalisation d'un certain nombre d'objectifs qui sont :

- la conformité aux lois et règlements, normes internes et bonnes pratiques applicables ;
- l'application des instructions, orientations et objectifs fixés par la Direction Générale, notamment en matière de politique de prévention et de maîtrise des risques ;
- de concourir à la préservation des actifs du Groupe ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société,
- la fiabilité des informations notamment financières et comptables communiquées à des fins internes ou externes, devant refléter la situation de la société et de son patrimoine de façon sincère et conformément aux référentiels comptables en vigueur.

L'un des objectifs du système de contrôle est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Les dispositifs mis en œuvre contribuent ainsi à réduire les risques d'erreurs ou de fraudes.

Cependant, comme tout système de contrôle il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. En effet, la Société est soumise aux contraintes inhérentes à tout processus mis en œuvre par des personnes humaines et aux contraintes de ressources humaines et matérielles dont celle-ci peut disposer.

La Direction Générale est soucieuse de voir développer au sein du Groupe, un certain nombre de valeurs et de principes éthiques auxquels elle est très attachée. Elle souhaite que l'ensemble des collaborateurs du Groupe puisse toujours se conformer à la réglementation applicable dans les différents domaines.

Le périmètre concerné par le présent rapport du Président comprend l'ensemble des sociétés présentes dans le périmètre de consolidation des comptes au 30 juin 2018.

Les entités de petite taille sont autorisées au cas par cas par la Direction Générale à mettre en œuvre un système de contrôle interne adapté en s'appuyant sur un référentiel de principes de contrôles clés allégés mais garantissant un niveau de confiance satisfaisant.

Le contrôle repose sur des procédures internes de contrôle et d'autorisation, ainsi que des procédures externes. Ces procédures sont consignées au sein du référentiel de qualité de l'entité qui sert de socle documentaire au dispositif mis en œuvre.

13.2.1 Les procédures internes de contrôle et d'autorisation

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont le Conseil d'administration, la Direction Générale et la Direction Financière.

La société a mis en place des outils visant à assurer ce contrôle interne au niveau de la Direction Générale et opérationnelle.

A - Mise en place de programmes de contrôle

A.1 - au niveau de la Direction Générale

Les services administratifs, financiers et comptables de la société sont placés sous l'autorité de la Direction Générale.

Les données comptables et budgétaires trimestrielles (ou selon le cas, semestrielles) sont examinées et analysées régulièrement avec le service comptable de la société. Lors de ces examens, le risque d'exposition financière de l'entreprise fait aussi l'objet d'une analyse documentée par le responsable des services financiers qui en réfère à la Direction Générale.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différents services administratifs et commerciaux de la société au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin). Les programmes d'investissement sont définis avec ces différents responsables.

La société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la société susceptibles de générer des risques significatifs, l'assistance juridique de la société et de ses filiales. Elle veille au niveau de ses couvertures en matière d'assurance.

A.2 - au niveau opérationnel

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par la Direction Générale, et précisées en détail pour chaque activité afin qu'elles soient adaptées aux spécificités internes ou externes de la société. Ces méthodes tendent donc à répondre aux spécificités desdites activités.

Ces méthodes sont notamment le contrôle mensuel des factures à établir permettant de valider la facturation des activités, le contrôle continu en comptabilité pour établir les situations comptables bimensuelles et trimestrielles ; elles portent également sur les moyens de paiement qui sont générés par le logiciel de gestion sans intervention manuelle.

Les autres procédures de contrôle interne peuvent porter sur des fonctions de support, le contrôle opérationnel, le domaine informatique, juridique, la qualité...

La société dispose sur intranet d'un site dédié à la qualité ce qui participe au respect des procédures de contrôle interne.

Différents services déposent régulièrement sur ce site des procédures et instructions relatives à l'ensemble de l'activité opérationnelle de la société.

L'ensemble des services administratifs actualisent régulièrement ces procédures chaque fois que cela est nécessaire.

Un contrôle existe préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations pour chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie.

Une politique qualité a été mise en place depuis plusieurs années et concerne aujourd'hui l'ensemble de l'activité de la société. Le service qualité est le relais entre la Direction Générale et les services administratifs et acteurs opérationnels de la société.

Les procédures élaborées par chaque service sont visées par la Direction Générale et le service qualité. Puis, ce dernier relaie la nouvelle procédure auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Le service qualité intervient périodiquement au sein des agences, pôles et services afin de s'assurer du bon respect des procédures.

Lors de l'intégration de nouveaux collaborateurs, des formations sont dispensées, qui contribuent à diffuser les valeurs de la société et les instructions dans les domaines concernés.

Des séminaires et journées de travail sur des thématiques définies par la Direction Générale et l'encadrement sont organisés annuellement avec les responsables de services afin de diffuser et rappeler largement les valeurs et les instructions de la société à respecter.

L'ensemble de ces valeurs et instructions se retrouve sur le site intranet dédié évoqué ci-dessus.

Chacun des responsables des services du groupe veillent au contrôle interne de leur unité.

Leur rôle s'inscrit dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et consiste à accompagner dans leur mise en œuvre des standards du contrôle interne du groupe et à coordonner les travaux sur le contrôle interne dans leur service.

Les éventuels écarts constatés par rapport aux objectifs déterminés donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place d'actions correctives.

Les agences et pôles de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL n'ont pas d'autonomie de gestion, ni de responsabilité dans le processus de décision. Ils dépendent des différents services administratifs placés sous l'autorité de la Direction Générale.

B- Les acteurs privilégiés du contrôle interne

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'administration
- Le comité d'audit qui s'assure notamment des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en communiquant périodiquement son rapport du suivi de ces missions.- l'auditeur interne qui réalise des audits sur les différents sites de la société Bastide Le Confort Médical afin de s'assurer du respect des procédures de contrôle interne
 - les différents responsables des services administratifs, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale, notamment le service financier et comptable,
 - la Direction des Services informatiques, chargée de veiller au bon fonctionnement des systèmes d'information. Elle veille à l'exploitation du système d'information, à la sécurité du système d'information, à la sauvegarde et l'archivage des données, à la mise en place d'un plan de secours informatique,
 - les responsables opérationnels (responsables de région et de division),
- le service qualité qui intervient :
 - en encadrant la mise en place de procédures et,
 - en procédant à des audits qualité au sein des agences et pôles.

C- Les outils privilégiés du contrôle interne

Le contrôle mis en place au sein de la société s'appuie sur les outils suivants :

- l'établissement de situations comptables semestrielles,
- une revue régulière de points définis par la Direction Générale incluant les indicateurs qualité pouvant concourir à l'appréciation de l'atteinte des objectifs du système général de contrôle interne,
- le respect des politiques définies par la Direction,
- la prévention des erreurs et des fraudes,
- la sincérité et l'exhaustivité des informations financières.

La société met en œuvre des reportings mensuels comptables et financiers, analysés avec les responsables concernés. Ces reportings mensuels permettent de mesurer le niveau d'activité de la société et la rentabilité commerciale (tableaux de suivi du chiffre d'affaires, des marges par division commerciale).

L'ensemble de ces informations est un outil ayant pour objectif de permettre à la Direction de faciliter la gestion de la société.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des divisions concernées, au sein des comités stratégiques (tous les mois et autant que de besoin et des revues budgétaires (annuellement).

La société organise des réunions d'analyse et d'évaluation sur tout sujet méritant une intervention ponctuelle.

S'il n'existe pas de charte d'éthique formalisée et écrite, le Président a cependant développé une culture de l'entreprise basée sur des valeurs d'honnêteté, de compétence, de qualité et du service auprès du client.

L'ensemble des procédures existe cependant elles ne sont pas toutes documentées.

13.2.2 Les procédures externes de contrôle

A/ Les organismes de contrôle et de tutelle

Des contrôles peuvent exister par des organismes extérieurs portant sur l'exploitation :

- les organismes de sécurité sociale : les caisses primaires d'assurance maladie et Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail concernant la facturation de l'activité tiers payant et prise en charge au titre de la liste des produits et prestation remboursables,
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'activité liée à l'oxygénothérapie,
- l'organisme agréé de Certification qui valide et certifie que l'activité de la société peut être certifiée ISO 9001 et 13485 pour ces activités de prestations.

B/ Les Commissaires aux comptes

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société. La société est dotée de plusieurs commissaires aux comptes, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les Commissaires aux comptes effectuent un examen des comptes semestriels et effectuent un audit des comptes au 30 juin.

La société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux comptes dans la limite de la réglementation, pour des interventions ponctuelles dans le cadre des services autres que la certification des comptes.

C/ Les prestataires extérieurs spécialisés

La société se réserve par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés notamment à des conseils juridiques. Ces prestations couvrent par exemple le domaine social et fiscal.

XIV – INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES

La société et ses filiales n'ont fait l'objet d'aucune injonction ou sanctions pécuniaires par l'Autorité de la concurrence.

XV – RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce chapitre est développé dans le rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale.

L'activité de la société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte de manière significative à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

Il est précisé que les données exposées ci-dessous portent sur l'ensemble du périmètre du groupe Bastide le Confort Médical (sauf indication contraire).

Ces informations sont comparées avec celles de l'exercice précédent.

.....

Lecture va vous être donnée des rapports des commissaires aux comptes, sur les comptes annuels donnant un avis quant à la régularité, à la sincérité et à l'image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous ouvrirons ensuite le débat, puis nous passerons au vote des projets de résolutions qui vous ont été présentés et que nous vous invitons à approuver.

Nous allons maintenant vous présenter notre rapport spécial.

DEUXIEME PARTIE :

RAPPORT SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE

I – MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES

Concernant la marche des affaires sociales de la société, elle est décrite dans la première partie de ce rapport notamment au Chapitre 1.

II- ELEMENTS RELATIFS AUX AJUSTEMENTS DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT D' ACTIONS EN CAS DE RACHAT D' ACTIONS

NEANT

III – AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL EN VUE DE RACHETER OU DE VENDRE LES ACTIONS DE LA SOCIETE

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder à l'achat avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et aux autres dispositions légales en vigueur, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 30 novembre 2017.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bastide le confort médical par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, suite à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 30 novembre 2017 dans la 1ere résolution à caractère extraordinaire (25ème résolution).

Ces achats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront être effectuées en période d'offre publique dans le respect des dispositions légales en vigueur si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 70 € par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 51.384.480 €.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action de la société.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Fait à Caissargues
Le 9 octobre 2018
Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1

**RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES**

NATURE DES INDICATIONS	Exercice au 30/06/14	Exercice au 30/06/15	Exercice au 30/06/16	Exercice au 30/06/17	Exercice au 30/06/18
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 303 261	3 303 261	3 303 261	3 303 261	3 303 284,40
Nombre des actions ordinaires existantes et de préférence	7 340 580	7 340 580	7 340 580	7 340 580	7 340 632
Nombre des actions dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	/	/	/	/	/
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
- par conversion d'obligation					
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
-par les actions de préférence					4 450
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors – taxes	140 878 252	154 109 290	170 338 674	186 584 739	197 750 236
Résultats avt impôts, part. des salariés et dotations aux amort. Et provisions	22 665 396	20 518 403	26 115 050	25 849 000	26 911 909
Impôts sur les bénéfices	855 083	1 041 659	1 425 110	-719 890	- 1 678 029
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	96 304	0	0
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort.et provisions	4 685 966	3 810 340	6 920 564	3 902 039	1 258 315
Résultat distribué	1 614 928	1 835 145	1 908 550	1 908 550	1 908 564
III RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, part. des salariés mais avt dotations aux amort. Et provisions	2,97	2,65	3,35	3,86	3,34
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. Et provisions	0,64	0,52	0,94	0,53	0,17
Dividende attribué à chaque action	0,22	0,25	0,26	0,26	0,26
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	1 079	1 265	1 461	1 506	1543
Montant de la masse salariale de l'exercice	27 252 266	30 909 394	35 595 539	39 622 580	42 082 941
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	8 739 916	9 463 181	10 971 301	12 158 340	13 012 899